



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E169604

VALABLE JUSQU'AU 07/11/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/12/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NOZAY 824 690 556

Siret : 824 690 556 00017

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 5409348

Assurance Responsabilité Travaux :  
THELEM ASSURANCES TDCB11871714

Assurance Responsabilité Civile :  
THELEM ASSURANCES TRCB11871663

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : SARL OHEIX-LEMOINE

1A IMPASSE DU LAVOIR  
44170 NOZAY

Téléphone : 06 86 21 78 89

Portable : 06 79 56 13 26

Site Internet :

E-mail : sarloheix.lemoine@gmail.com

Responsabilité légale :

OHEIX BENJAMIN CO-GÉRANT / OHEIX BENJAMIN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E)  
MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	08/11/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	08/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/11/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	08/11/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé	08/11/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES  
Z.I. DE LA VERTONNE  
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE  
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.